

*Initiatives ministérielles*

C'est pour cette raison que le projet de loi doit être coupé en deux, car il porte sur deux questions. La première est la nécessité d'assurer la sécurité de la personne. C'est une question sur laquelle tous les citoyens respectueux de la loi s'entendent. C'est un aspect de la mesure qui confie à l'État la responsabilité de protéger les citoyens des ravages que peuvent causer ceux qui s'imaginent qu'on acquiert plus de puissance en employant des moyens violents, menaçants et immoraux. Aucun Canadien n'aura de mal à suivre cette voie.

Toutefois, ce projet de loi propose un autre chemin, celui du contrôle réclamé par une poignée de gens qui mènent ce gouvernement par le bout du nez et qui lui font miroiter des rêves de puissance, exigeant d'avoir préséance sur la liberté de choix de leurs concitoyens.

Cette deuxième voie donne le droit de décider ce qui est bien et ce qui est mal à une poignée d'individus convaincus que ceux qui n'acceptent pas leur mandat et leur façon de faire sont des criminels. À leurs yeux, on ne peut faire confiance aux citoyens respectueux des lois, attentionnés et soucieux du bien-être de leur famille, qui choisissent d'acheter et de posséder un fusil ou une carabine, décision qui risque de faire d'eux des hors-la-loi immoraux et radicaux.

Ce projet de loi promet de punir rapidement, sévèrement et sans hésitation quiconque viole la loi ou menace d'intimider ses concitoyens. Mais ce projet de loi promet également des pouvoirs dictatoriaux à une poignée d'individus convaincus d'être les seuls détenteurs de la vérité et de la connaissance.

Ce projet de loi doit être divisé selon ces deux pôles afin que les Canadiens puissent décider si les criminels doivent être punis pour leurs crimes et s'ils veulent que leurs concitoyens soient soumis à la volonté de quelques-uns.

Cet objectif est facile à atteindre. Il suffit que le gouvernement prenne la défense des principes démocratiques chers aux citoyens de ce pays et décide de faire primer les désirs de la majorité sur les exigences d'une élite restreinte ayant des intérêts spéciaux.

Une telle décision est sans doute plus ardue qu'on ne le pense car tous les Canadiens savent que ce gouvernement n'écoute que quelques rares sociologues triés sur le volet et les membres de l'élite qui ne cessent de répéter que ce sont eux qui ont raison.

Ce gouvernement est peut-être dominé depuis trop longtemps par des gens politiquement corrects qui vivent, respirent et fonctionnent dans leur tour d'ivoire, sans avoir la moindre idée de ce qui peut exister en dessous de leur vision utopique d'un pays. Il ne peut donc décider librement de faire passer l'intérêt des Canadiens avant celui de quelques copains.

• (1325)

De toute façon, que le gouvernement ait la volonté politique de consulter vraiment les Canadiens ou non, ces derniers sauront que le gouvernement manque de vision et de compréhension. Le ministre de la Justice n'a rien vu de mal à ce que le projet de loi permette d'accorder par décret des pouvoirs extraordinaires à ses copains.

Les ministériels sont tellement aveuglés par les sondages trompeurs et les fausses promesses de pouvoir de ces intérêts spéciaux qu'ils ne voient pas que les dispositions et le libellé de

ce projet de loi créent une superstructure toute puissante et dictatoriale au sein même du gouvernement.

Les ministériels qui se sont publiquement déclarés en faveur de ce projet de loi disent en privé à leurs électeurs qu'ils ne voteront pas en sa faveur. Voilà une autre raison pour laquelle il faut diviser le projet de loi.

Le projet de loi mine la crédibilité des politiciens auprès des électeurs. Les Canadiens veulent des députés responsables et ce projet de loi ne fait que diminuer la confiance des électeurs. Ces derniers en ont assez des explications ambiguës que leur fournissent les libéraux.

Diviser le projet de loi permettra à ceux qui doivent faire l'objet de la colère des contribuables canadiens—autrement dit, les criminels qui croient que le pouvoir jaillit d'une arme à feu—de constater rapidement que le pouvoir vient de la volonté de la population.

En même temps, cette division donnera aux gens d'en face l'occasion de mieux expliquer les autres parties du projet de loi qu'on leur a sûrement dit de ne pas mentionner devant les électeurs.

Comment se fait-il que, chaque fois que les députés de ce côté-ci parlent de carabines et de fusils de chasse, les gens d'en face parlent d'armes de poing? J'ai l'impression que c'est parce que de nombreux électeurs ne savent pas que le Canada impose actuellement les mesures les plus sévères au monde en ce qui concerne l'enregistrement, la propriété et l'achat d'armes de poing.

Le gouvernement sait que bien des Canadiens acceptent les affirmations de leur député qui placent les armes de poing au même niveau que les carabines et les fusils de chasse, quand, en fait, les libéraux savent que les mesures de contrôle des armes de poing actuellement en vigueur prévoient une enquête policière, un examen psychologique du requérant et des interviews menées auprès des gens qu'il côtoie au sein de la communauté, toutes des mesures qui visent à déterminer si le candidat mérite d'avoir le droit de posséder des armes de poing.

Les députés libéraux omettent de décrire toutes ces exigences à la Chambre de peur que les Canadiens se rendent compte qu'il est déjà très difficile de se procurer des armes de poing au Canada. Ils préférèrent parler en même temps d'armes de poing, de carabines et de fusils de chasse afin de voiler encore davantage la vérité.

Diviser le projet de loi permettrait aux organismes d'application de la loi de faire comprendre immédiatement aux criminels violents que la société ne peut plus tolérer la criminalité et ne la tolérera plus. Diviser le projet de loi garantirait l'adoption immédiate des dispositions concernant la répression du crime.

Diviser le projet de loi permettrait de supprimer les articles où les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi sont comparés à des bandits. Cette présomption disparaîtrait, car les Canadiens n'auraient plus à craindre d'être traités de criminels, parce que les grands spécialistes de la sociologie appliquée ont soutenu que les Canadiens respectueux de la loi ne peuvent décider d'eux-mêmes ce qui est bon, convenable et honorable pour eux.

Nous continuerons sans aucun doute d'entendre nos vis-à-vis mentionner les meurtres, les mauvais traitements et le désordre lorsqu'ils parleront de la répression du crime. Leurs propos sont